

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Ouverture de la séance

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

#### 2. Première période de questions

#### 3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

#### 4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Achat de billets – 13e Gala Excellence de la Chambre de commerce Brome-Missisquoi

#### 5. Règlements

#### 6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mars

6.2 Adoption de la Politique municipale d'aide et de support financier de la Ville de Bedford

6.3 Autorisation de signature de l'acte de fiducie d'utilité sociale relativement au « Projet Héritage »

6.4 Octroi d'un mandat relatif à l'expropriation d'une servitude de conduite d'eau souterraine sur le lot 6 559 831 du cadastre du Québec

#### 7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de mars

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 25 mars 2024

7.3 PIIA – remplacement de fenêtres – 40-42, rue Principale

7.4 PIIA – 18, rue des Bâtisseurs

7.5 Dérogation mineure – 53, rue Rivière – lotissement d'un lot ayant un frontage de 4.14 mètres

7.6 Modification de la résolution numéro 23-09-289 relativement le PAE du projet Tournant de la rivière

#### 8. Loisirs et culture

8.1 Demande de gratuité – Salle Arlène-Murray – Société d'histoire de Missisquoi

8.2 Demande de gratuité – Salle Arlène-Murray – Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ

8.3 Soirée Hommage aux Bénévoles 2024 – Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ

8.4 Demande de subvention – Association de Hockey Mineur du district de Bedford 2023-2024

8.5 Demande de contribution financière – Société d'Agriculture de Missisquoi

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

- 8.6 Demande d'autorisation de fermeture de rues – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 8.7 Demande d'utilisation d'équipements incendie et de ressources humaines du service de sécurité incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 8.8 Autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation de toilettes et de douches
- 8.9 Demande d'autorisation de vente et de service de boissons alcoolisées – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 8.10 Dépôt du rapport annuel 2023 – Bibliothèque Léon-Maurice-Côté

## **9. Service des travaux publics et services techniques**

- 9.1 Autorisation de signature d'un contrat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux d'entretien été/hiver des routes 202 et 235
- 9.2 Autorisation signature – Entente écocentre MRC 2024
- 9.3 Acceptation de l'offre de service de la Zone-Éco (R.I.G.M.R.B.M.) – RH RDD 2024
- 9.4 Autorisation de paiement du décompte No.5 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance
- 9.5 Appui à la Ville de Sutton concernant ses demandes auprès de Hydro-Québec en lien avec les pannes de courant récurrentes sur son territoire
- 9.6 Demande de branchement et de desserte des services d'eau potable et dégout pour le lot 5 603 072 du Canton de Bedford

## **10. Service incendie et sécurité publique**

- 10.1 Autorisation de paiement – L'Arsenal
- 10.2 Autorisation d'entente en cas de sinistre avec Plan Beauregard inc. – Utilisation du Centre communautaire Georges-Perron

## **11. Ressources humaines**

- 11.1 Confirmation de Monsieur Sylvain Chartier au poste d'ouvrier de voirie – collecte des matières résiduelles
- 11.2 Confirmation de Monsieur Denis Daviault au poste de journalier au service des travaux publics
- 11.3 Autorisation de participation d'employés de la Ville de Bedford à la 6e édition du tournoi intermunicipal de Farnham
- 11.4 Modification à la Politique de reconnaissance des employés municipaux

## **12. Dépôt de correspondance**

- 12.1 Procès-verbal de la séance du 13 février 2024 – Zone-Éco (RIGMRBM)
- 12.2 Extrait de procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 – Municipalité de Stanbridge Station.
- 12.3 Lettre du Gouvernement du Québec – ministre des Affaires municipales
- 12.4 Invitation du comité de relance économique du Pôle de Bedford
- 12.5 Lettre du Cercle de Fermières Bedford
- 12.6 Lettre du journal l'Avenir et des Rivières
- 12.7 Lettre Défi Pissenlits édition 2024

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

### **13. Affaires nouvelles**

**Deuxième période de questions**

### **14. Levée de la séance**

14.1 Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 2 avril 2024 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : M. Richard Joyal, directeur général et  
M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe  
et greffière.

24-04-108

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-04-109

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié jeudi le 27 mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

- Concernant le sujet 6.4, à quel endroit est situé ce lot?

24-04-110

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

ADOPTÉE

24-04-111

**Achat de billets – 13<sup>e</sup> Gala Excellence de la Chambre de commerce Brome-Missisquoi**

Considérant la tenue du 13<sup>e</sup> Gala Excellence de la Chambre de commerce Brome-Missisquoi qui se tiendra le 3 avril 2024 au Château Bromont;

Considérant que parmi les nominations pour le Gala Excellence, il y a quatre (4) entreprises de Bedford :

- L'Autre Brasserie;
- Fromagerie Missiska;
- Comptoir Moutarde;
- Académie de tennis Aleksandra Wozniak.

Considérant qu'il y a également 3 autres entreprises du pôle de Bedford :

- Érable au fil du temps de St-Ignace;
- Euro Spa de St-Ignace;
- Espace Old Mill de Stanbridge East.

Considérant que le coût du billet est de 140 \$ pour participer à ce gala;

Considérant que monsieur Claude Dubois, maire, et madame Mona Beaulac, conseillère municipale, ont mentionné leur intérêt à participer à cet événement;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise l'achat de deux (2) billets pour l'évènement du 13<sup>e</sup> Gala Excellence de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi qui se tiendra le 3 avril 2024, au Château Bromont, au coût total de 321,15 \$ (incluant les taxes et les frais applicables).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-04-112

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mars 2024**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 mars 2024, au montant de 165 241,03 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 avril 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-04-113

**Adoption de la Politique municipale d'aide et de support financier de la Ville de Bedford**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Bedford de se doter d'une politique qui permet de soutenir financièrement des organismes, partenaires ou citoyens pour des activités et événements sur son territoire;

Considérant que la Ville souhaite encadrer l'aide financière accordée aux parents dans le cadre du camp de jour estival;

Considérant que les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de ladite Politique municipale d'aide et de support financier de la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la Politique municipale d'aide et de support financier de la Ville de Bedford et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer ladite politique pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

24-04-114

**Autorisation de signature de l'acte de fiducie d'utilité sociale relativement au « Projet Héritage »**

Considérant que Graymont (QC) Inc. (« **Graymont** ») exploite depuis plus de 20 ans un site de production de chaux dans la région des municipalités du Canton de Bedford et de Stanbridge Station et de la Ville de Bedford;

Considérant que la production de chaux implique l'extraction de calcaire, ce qui entraîne d'importantes quantités de pierres non valorisables et inutilisables;

Considérant que Graymont doit disposer d'environ 32 000 000 de tonnes de pierres non valorisables sur son site et que cette disposition est nécessaire à la poursuite de ses activités;

Considérant que la poursuite des activités de Graymont est essentielle au maintien de l'économie de la région de Bedford;

Considérant les discussions pour l'élaboration d'un projet qui permettrait la poursuite des activités de Graymont tout en minimisant leur impact sur l'environnement et que le « Projet Héritage » a pris forme au fil de ces discussions;

24-04-114  
(suite)

Considérant que le « Projet Héritage » prévoit que la pierre non valorisable sera disposée de façon à former progressivement trois collines, lesquelles seront aménagées et graduellement végétalisées pour se transformer en un parc récréotouristique et en un espace de plein air accessibles à tous;

Considérant que Graymont désire consacrer définitivement et à perpétuité une partie du site dont elle est propriétaire dans un patrimoine fiduciaire au bénéfice de la collectivité;

Considérant que, pour ce faire, Graymont souhaite procéder à la création d'une fiducie d'utilité sociale à des fins communautaires, écotouristiques, récréatives et sportives en constituant un patrimoine fiduciaire;

Considérant que la fiducie d'utilité sociale sera perpétuelle et que nulle personne, ni elle-même, ni les fiduciaires, ni les bénéficiaires ne puissent changer l'affectation du patrimoine fiduciaire ou des biens qui y seront incorporés;

Considérant que Graymont entend confier aux fiduciaires la pleine administration du patrimoine fiduciaire;

Considérant que les premiers fiduciaires seront les maires des municipalités et ville suivantes :

- Municipalité du Canton de Bedford (Monsieur Gilles St-Jean);
- Municipalité de Stanbridge Station (Monsieur Gilles Rioux);
- Ville de Bedford (Monsieur Claude Dubois).

Considérant que la fiducie d'utilité sociale sera constituée selon les termes et conditions prévus à l'*Acte de fiducie d'utilité sociale*, lequel est annexé à la présente;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Bedford autorise Monsieur Claude Dubois, maire, à signer l'acte de fiducie d'utilité sociale relatif au Projet Héritage en tant que premier fiduciaire.

ADOPTÉE

24-04-115

*Madame la conseillère Marie-Josée Lamothe se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h12.*

**Octroi d'un mandat relatif à l'expropriation d'une servitude de conduite d'eau souterraine sur le lot 6 559 831 du cadastre du Québec**

Considérant qu'une conduite d'eau de la Ville de Bedford passe sous le lot 6 559 831 du cadastre du Québec sur le territoire de la municipalité de St-Armand;

Considérant que la Ville de Bedford doit entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'expropriation d'une servitude pour cette conduite;

Considérant qu'un évaluateur agréé, monsieur Luc Vaillancourt de chez Sylvestre Leblond & Associés, a procédé à l'évaluation de l'expropriation de la servitude sur le lot 6 559 831 cadastre du Québec et qu'il a fixé le montant à 19 000 \$;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

24-04-115  
(suite)

Que ce conseil mandate M<sup>e</sup> Armand Poupart afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'expropriation d'une servitude pour notre conduite d'eau située sur le lot 6 559 831 dans la municipalité de St-Armand.

Que ce conseil autorise le paiement par chèque de la somme de 19 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances, montant qui sera déposé au greffe de la Cour supérieure.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

*Madame la conseillère Marie-Josée Lamothe réintègre son siège à 19h13.*

N.M.

**Dépôt du registre des permis pour le mois de mars**

N.M.

**Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 25 mars 2024**

24-04-116

*Monsieur le conseiller Daniel Audette se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h14.*

**PIIA – remplacement de fenêtres – 40-42, rue Principale**

Considérant la demande soumise afin d'approuver le remplacement de toutes les fenêtres du 2<sup>e</sup> étage au 40-42, rue Principale;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que le demandeur vise à installer des fenêtres blanches à carreaux identiques à l'immeuble sis au 20-38, rue Principale, sur lequel il est adjacent;

Considérant que les fenêtres seront de type guillotine, avec des carreaux identiques à l'immeuble du 20-38, rue Principale;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, la demande aux conditions suivantes :

Que la vitrine du fond du bâtiment sur le mur latéral pourra être remplacée par 2 fenêtres, si désiré;

Que toutes les fenêtres soient remplacées afin d'assurer une uniformité à l'ensemble des fenêtres.

ADOPTÉE

*Monsieur le conseiller Daniel Audette réintègre son siège à 19h15.*



24-04-117

**PIIA – 18, rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 422;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022- 12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 22-022, daté du 2023-05-25;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture sont :

de l'acier couleur gris granite sur la portion AC1;

de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC2;

de l'acier couleur minerai de fer sur la portion AC3.

Considérant les couleurs proposées ont déjà été approuvées sur l'immeuble du 1, rue des Bâtisseurs;

Considérant qu'il était prévu que les bâtiments ne soient pas tous identiques par le choix des revêtements proposés;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande telle que présentée, et exige un agencement de couleur qui n'aura pas déjà été approuvé par la Ville.

Que ce conseil autorisera l'émission du permis de construction uniquement si le promoteur propose un nouvel agencement de couleur.

ADOPTÉE

24-04-118

**Dérogation mineure – 53, rue Rivière – lotissement d'un lot ayant un frontage de 4.14 mètres**

*La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.*

Considérant la demande soumise afin de permettre le lotissement du lot 6 452 535 avec une largeur sur la rue Rivière de 4.14 mètres;

Considérant que la demande est basée sur le plan de lotissement de Kevin Migué, arpenteur-géomètre, dossier 2016-162G, minute 12 033;

Considérant que le règlement de lotissement 700-11, article 43, requiert une largeur minimale de lot de 30 mètres pour un lot accueillant un immeuble de 5 logements;

Considérant qu'il y a un manque de logement dans la ville;

Considérant que le projet favoriserait une densification du territoire;

Considérant que le projet favoriserait la création d'un milieu de vie agréable;

24-04-118  
(suite)

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accepte la demande de dérogation, tel que recommandé par le CCU, afin de créer un lot d'une largeur de 4.14 mètres.

ADOPTÉE

24-04-119

**Modification de la résolution numéro 23-09-289 relativement au PAE du projet Tournant de la rivière**

Considérant la résolution numéro 23-09-289 du conseil municipal adopté le 5 septembre 2023;

Considérant que dans ladite résolution un dépôt de sécurité de 30 000\$ était exigé;

Considérant qu'après réception des documents du promoteur, il y a lieu de réduire ce dépôt de sécurité;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil modifie la conclusion de la résolution numéro 23-09-289 afin d'y lire ceci : « Que ce conseil demande un dépôt de sécurité de 10 000 \$ afin de s'assurer que les équipements communautaires soit réalisés avant le début de la phase 2 du projet ».

ADOPTÉE

24-04-120

*Madame la conseillère Mona Beaulac se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h19.*

**Demande de gratuité – Salle Arlène-Murray – Société d'histoire de Missisquoi**

Considérant que le Musée Missisquoi œuvre dans la région depuis plus de 60 ans à préserver, interpréter, diffuser et mettre en valeur l'histoire du comté de Missisquoi;

Considérant qu'afin d'amasser des fonds pour continuer sa mission, le musée organise un encan muet à chaque deux ans et c'est en novembre 2024 qu'aura lieu le prochain;

Considérant qu'en 2019 et 2022, l'activité a eu lieu dans la Salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron et a connu un franc succès, car l'endroit était idéal pour ce genre d'activité;

Considérant qu'une demande de gratuité à des fins d'utilisation de la salle Arlène-Murray ainsi que pour le corridor menant aux toilettes du centre Georges-Perron a été déposée;

Considérant que ladite demande vise le vendredi 15 novembre en après-midi (pour la préparation) et le dimanche 17 novembre 2024 pour l'encan muet;

Considérant que la salle était disponible et a été réservée;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

24-04-120  
(suite)

Que ce conseil municipal autorise l'organisation du Musée Missisquoi à utiliser la salle Arlène-Murray ainsi que le corridor demandé le 15 novembre 2024 en après-midi pour la préparation et le 17 novembre 2024 pour procéder à leur encan muet tel que demandé, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

*Madame la conseillère Mona Beaulac réintègre son siège à 19h21.*

24-04-121

**Demande de gratuité – Salle Arlène-Murray – Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ**

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ (CABBE) tiendra une collecte de sang le mercredi 21 mai et le mardi 8 octobre 2024;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le CABBE à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue de ladite collecte de sang, le mercredi 21 mai et le mardi 8 octobre 2024, et ce sans frais.

ADOPTÉE

24-04-122

**Soirée Hommage aux Bénévoles 2024 – CABBE**

Considérant que dans le cadre de la semaine de l'Action Bénévole, le Centre d'action Bénévole de Bedford et Environ (CABBE) veut souligner l'apport significatif des bénévoles;

Considérant que pour ce faire, un souper suivi d'une conférence ayant pour thème : « Fraude web-à un clic de la catastrophe » se tiendra le samedi 20 avril 2024 à 19h00, au Centre de santé Euro-spa situé au 455, rue de l'église S, Saint-Ignace-de-Standbridge;

Considérant que le CABBE tient à honorer les bénévoles de la région et demande à la Ville de Bedford de soumettre le nom d'un bénévole qui sera honoré lors de cette soirée;

Considérant que le coût d'un billet incluant le souper et la conférence représente un montant de 40 \$ par personne;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise l'achat de 6 billets pour le souper suivi d'une conférence organisée par le Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ devant se tenir le 20 avril 2024 à 19h00 prochain, le tout représentant un montant total de 240 \$.

Que ce conseil ne désire pas nommer un bénévole et ne procédera pas à l'attribution d'un cadeau en lien avec la demande du CABBE.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-04-123

*Monsieur le conseiller Yves Gnocchini se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h22.*

**Demande de subvention – Association de Hockey Mineur du district de Bedford 2023-2024**

Considérant que l'Association de Hockey Mineur du district de Bedford a transmis le nombre de joueurs qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford, et ce, pour la saison 2023-2024;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 4 500 \$ à la l'Association de Hockey Mineur du district de Bedford, représentant un montant de 100\$ par joueur demeurant à la Ville de Bedford pour un total de 45 joueurs.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

*Monsieur le conseiller Yves Gnocchini réintègre son siège à 19h23.*

24-04-124

**Demande de contribution financière – Société d'Agriculture de Missisquoi**

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Société d'Agriculture de Missisquoi pour les activités prévues pour 2024;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 5 000 \$ versé pour la 199<sup>e</sup> édition de l'Exposition Agricole de Bedford qui se tiendra du 7 au 11 août 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-04-125

**Demande d'autorisation de fermeture de rues – Société d'Agriculture de Missisquoi**

Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) tiendra l'Exposition agricole de Bedford du 8 au 11 août 2024 et tiendra sa parade dans les rues le mercredi 7 août 2024;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise à la Société d'Agriculture de Missisquoi le droit de passage dans les rues de la Ville de Bedford pour la parade annuelle de l'Exposition agricole de Bedford devant avoir lieu le mercredi 7 août 2024 en soirée.

Que ce conseil autorise également la fermeture de certaines rues et de soutenir l'interdiction de stationner sur la rue Principale pour la durée de ladite parade.

ADOPTÉE

24-04-126

**Demande d'utilisation d'équipements incendie et de ressources humaines du service de sécurité incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi**

Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation d'équipements incendie et de ressources humaines lors de la parade du 7 août 2024 et de l'Exposition agricole de Bedford qui se tiendra du 8 au 11 août 2024;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec la Société d'Agriculture de Missisquoi les besoins en équipements et en ressources humaines du service de sécurité incendie lors de la tenue de l'Exposition agricole de Bedford de 2024.

ADOPTÉE

24-04-127

**Autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation de toilettes et de douches**

Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation des toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron pour les événements suivants :

- Journée Western : 6 juillet 2024;
- Gymkhanna : 21-24 juin 2024;
- Expo Agricole de Bedford : 7-11 août 2024;

Considérant la demande de la SAM également pour l'utilisation des douches de l'aréna pour l'Expo Agricole, du 7 août au 11 août (incluant la journée de la Parade);

Considérant que la Ville de Bedford a fait l'acquisition de toilettes chimiques;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise l'accès aux salles de toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron pour la tenue de l'Expo Agricole qui se tiendra du 8 au 11 août 2024, et ce gratuitement.

Que ce conseil accepte de mettre jusqu'à 7 toilettes chimiques à la disposition de la SAM gratuitement pour leurs événements de la Journée Western du 6 juillet 2024, et pour Gymkhanna du 21 au 24 juin 2024, à la condition que l'organisme s'occupe de la vidange et de l'entretien desdites toilettes chimiques.

Que ce conseil autorise l'accès aux douches de l'aréna lors de l'Expo Agricole du 7 au 11 août 2024, selon l'horaire suivant :

- Mercredi : 8 à 16 heures;
- Jeudi, vendredi et samedi : 8 à 21 heures;
- Dimanche : 8 à 18 heures.

ADOPTÉE

24-04-128

**Demande d'autorisation de vente et de service de boissons alcoolisées – Société de l'Agriculture de Missisquoi**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) à vendre et à servir des boissons alcoolisées lors des événements suivants :

Gymkhana : du 21 au 24 juin 2024;  
Journée Western : 6 juillet 2024;  
Exposition agricole : du 8 au 11 août 2024.

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du rapport annuel 2023- Bibliothèque Léon-Maurice-Côté**

24-04-129

**Autorisation de signature d'un contrat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux d'entretien été/hiver des routes 202 et 235**

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable offre à la Ville de Bedford d'exécuter le contrat relatif aux travaux 9012-24-4433 relatif à l'entretien été/hiver des routes 202 et 235 situées à Bedford;

Considérant que ce contrat est consenti pour un montant de 57 427 \$, plus les taxes si applicables, et ce, pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour quatre (4) années subséquentes;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance dudit contrat;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise le directeur général, monsieur Richard Joyal, à signer le contrat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable relatif aux travaux 9012- 24- 4433 pour l'entretien été/hiver des routes 202 et 235 situées à Bedford.

Que le conseil autorise également le directeur général, Monsieur Richard Joyal, à signer l'attestation relative aux infractions aux lois électorales.

ADOPTÉE

24-04-130

**Autorisation signature – Entente écocentre MRC 2024**

Considérant que par le biais de la résolution 207-0612, le conseil des maires de la MRC a, le 19 juin 2012, notamment approuvé le projet d'implantation d'un réseau d'écocentre local dans chacun des cinq (5) PÔLES, soit les villes de Bedford, Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton;

Considérant que par le biais de la résolution 14-0120, le conseil des maires de la MRC a, le 21 janvier 2020, approuvé l'entente intermunicipale avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (ci-après la « RÉGIE ») pour la gestion de l'écocentre régional Brome-Missisquoi, lequel est situé sur le site de la RÉGIE jusqu'au 31 décembre 2029;

Considérant que le service offert à l'écocentre de Bedford est accessible et sans frais pour tous les résidents de la MRC et conséquemment, par le biais d'une quote-part, la MRC s'engage à rembourser cette dépense à la Ville de Bedford;

Considérant que l'écocentre de Bedford vise cinq (5) catégories de matières: (i) RDD (résidus domestiques dangereux); (ii) TIC (technologies de l'information et des communications et appareils électriques et électroniques); (iii) MÉTAL; (iv) MATIÈRES RECYCLABLES (papier, carton, plastique, verre et métal domestique (c'est-à-dire les matières se retrouvant habituellement dans le bac de recyclage domestique)) et (v) AUTRES MATIÈRES (bois, agrégats, pneus, feuilles mortes et CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition));

Considérant qu'en vertu de sa compétence en matière d'environnement, la municipalité locale a pleine compétence en matière résiduelle (article 4 (4) Loi sur les compétences municipales);

Considérant qu'en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal (articles 468 et suivants de la Loi sur les citées et villes), il serait souhaitable de conclure une entente intermunicipale entre la Ville de Bedford et la MRC ayant pour objet :

(i) la délégation partielle de compétence (visant uniquement l'écocentre) par la Ville de Bedford à la MRC afin que celle-ci assure la gestion de certaines opérations en lien avec les RDD non conformes, MATIÈRES RECYCLABLES et AUTRES MATIÈRES; et (ii) de prévoir les modalités de fonctionnement de l'écocentre.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le projet d'entente intermunicipale pour l'année 2024 concernant l'écocentre local de Bedford avec la MRC.

ADOPTÉE

24-04-131

**Acceptation de l'offre de service de la Zone-Éco (R.I.G.M.R.B.M.) – RH RDD 2024**

Considérant que la Ville de Bedford désire se prévaloir d'une ressource supplémentaire et expérimentée pour la gestion des RDD lors de la tenue de l'Écocentre;

Considérant que les frais seront remboursés par la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant qu'avec l'embauche de cette ressource cela faciliterait la planification des horaires pour les employés de la ville;

Considérant l'offre reçu de la Zone-Éco (R.I.G.M.R.B.M.);

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

24-04-131  
(suite)

Que ce conseil accepte l'offre de service de la Zone-Éco (R.I.G.M.R.B.M), au montant de 1 260 \$, taxes en sus, par samedi de l'écocentre de Bedford, soit du mois d'avril à novembre 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-04-132

**Autorisation de paiement du décompte N°.5 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues des Pins et de la Plaisance en 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-06-196 pour un montant de 3 629 820,02\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte N°.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 29 août 2023, et ce en vertu de la résolution 23-09-295 pour un montant de 296 955,65 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte N°.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 20 septembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-10-317 pour un montant de 459 189,80 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte N°.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-11-359 pour un montant de 1 248 418,87 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte N° 4 pour les travaux réalisés jusqu'au 21 novembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-12-391 pour un montant de 545 417,28 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte N°.5 pour les travaux réalisés jusqu'au 22 décembre 2023 et la recommandation de paiement faites par Avizo pour un montant de 142 962,05 \$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement du décompte N°.5 au montant de 124 341,86 \$ (taxes applicables en sus), à Excavation St-Pierre Tremblay inc. pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE



24-04-133

**Appui à la Ville de Sutton concernant ses demandes auprès de Hydro-Québec en lien avec les pannes de courant récurrentes sur son territoire**

Considérant que la Ville de Sutton a adopté la résolution numéro 2024-01-008 intitulée « Déclaration de la Ville de Sutton concernant Hydro-Québec et les pannes de courant récurrentes sur son territoire »;

Considérant que la Ville de Sutton demande l'appui des municipalités avoisinantes dans le cadre de ses démarches auprès de Hydro-Québec;

Considérant que le conseil est sensible aux problématiques vécues par la Ville de Sutton en lien avec les pannes de courant récurrentes sur son territoire et l'impact que cela a pour la population suttonnaise;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

De démontrer notre solidarité envers la Ville de Sutton et de l'appuyer dans ses démarches auprès de Hydro-Québec, notamment afin de demander à Hydro-Québec :

- de devancer la construction d'une nouvelle ligne à 120 kV sur un mode accéléré (fast track) et de l'opérer à 49 kV, et ce, tant que la ligne Cleveland-Waterloo ne sera pas opérationnelle.
- que la Ville de Sutton soit choisie prioritairement pour implanter le concept de résilience prévu dans le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec.
- d'allouer les sommes nécessaires pour intensifier à court terme les travaux de maîtrise de la végétation sur l'ensemble du territoire de Sutton afin de réduire les pannes de 30 % d'ici 2028.
- d'identifier des solutions technico-économiques pour isoler les opérations électriques de la station de ski des artères résidentielles.
- de procéder à la vérification des appareils de protection sur le réseau de distribution qui sont à la source des interruptions momentanées de courant chez les citoyens.
- d'instituer des mesures préventives en matière de maîtrise de la végétation, notamment en obligeant les propriétaires à accepter la coupe d'arbres et à autoriser l'émondage de branches sur leur terrain qui posent des risques d'interruption de courant pour la collectivité.

De transmettre copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

- le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional;
- la ministre des Affaires municipales du Québec;
- le ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie;
- la députée provinciale de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air du Québec;
- la députée fédérale de Brome-Missisquoi et ministre du Patrimoine canadien;
- le président et directeur général d'Hydro-Québec;

24-04-133  
(suite)

- la régisseuse et présidente par intérim de la Régie de l'énergie du Québec;
- le préfet de la MRC de Brome-Missisquoi;
- les mairesses et maires des municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

24-04-134

**Demande de branchement et de desserte des services d'eau potable et d'égout pour le lot 5 603 072 du Canton de Bedford**

Considérant la résolution numéro 202312-22 du Canton de Bedford demandant le branchement et la desserte des services d'aqueduc et d'égout pour le lot 5 603 072;

Considérant que ce lot n'est pas inclus dans l'entente intermunicipale intervenue entre le Canton et la Ville de Bedford en janvier 2024;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite conclure une entente à long terme pour trois (3) lots spécifiques du Canton de Bedford;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil mandate la direction générale afin de négocier et de soumettre au Canton de Bedford un projet d'entente à long terme pour la desserte des services d'aqueduc et d'égout pour les lots : 5 603 072, 6 592 750 et 6 592 755.

Que le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, et le directeur général, ou son remplaçant, à signer ladite entente intermunicipale à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

24-04-135

**Autorisation de paiement – L'Arsenal**

Considérant que l'achat de 5 habits de combat pour les pompiers était nécessaire;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à L'Arsenal au montant de 18 995,89 \$ (incluant les taxes applicables) pour l'achat de 5 habits de combat pour les pompiers.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-04-136

**Autorisation d'entente en cas de sinistre avec Le Plan Beauregard inc. – Utilisation du Centre communautaire Georges-Perron**

Considérant que Le Plan Beauregard inc. est une ressource intermédiaire en déficience intellectuelle travaillant avec la collaboration du CIUSSS de l'Estrie;

Considérant qu'ils ont 7 usagers avec trouble du comportement, dont certains sont à mobilité réduite;

Considérant qu'ils doivent prévoir un plan de sécurité incendie et qu'ils sont à la recherche d'un lieu d'hébergement temporaire pour accueillir leurs usagers advenant le cas où une situation se présenterait;

Considérant que le leur lieu de résidence est situé au 10, Adhémar Cusson à Bedford;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise Le Plan Beauregard inc. à inscrire dans son plan de mesures d'urgences la possibilité d'utiliser le Centre communautaire Georges-Perron en cas de situation de nécessité.

ADOPTÉE

24-04-137

**Confirmation de Monsieur Sylvain Chartier au poste d'ouvrier de voirie – collecte des matières résiduelles**

Considérant la nomination de Monsieur Sylvain Chartier au poste d'ouvrier de voirie – collecte de matières résiduelles lors de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2022 par la résolution numéro 22-12-2022;

Considérant qu'une période d'essai de 3 mois était établie au terme de la convention collective pour toute nouvelle embauche et que ce dernier devait obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai maximum de 3 mois selon la résolution d'embauche;

Considérant que l'employé répond maintenant aux exigences du poste depuis le ou vers le 13 avril 2023;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil confirme Monsieur Sylvain Chartier au poste d'ouvrier de voirie – collecte des matières résiduelles, à compter du 13 avril 2023 selon les modalités de la convention en vigueur.

ADOPTÉE

24-04-138

**Confirmation de Monsieur Denis Daviault au poste de journalier au service des travaux publics**

Considérant l'embauche de Monsieur Denis Daviault au poste de journalier à temps partiel au service des travaux publics le ou vers le 5 octobre 2022;

Considérant qu'une période d'essai de 480 heures est établie au terme de la convention collective pour toute nouvelle embauche d'un travailleur à temps partiel;

Considérant que l'employé a effectué ses 480 heures et que son supérieur immédiat est satisfait de sa prestation de service;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil confirme Monsieur Denis Daviault au poste de journalier à temps partiel au service des travaux publics, à compter du 9 mars 2024 selon les modalités de la convention en vigueur.

ADOPTÉE

24-04-139

**Autorisation de participation d'employés de la Ville de Bedford à la 6e édition du tournoi intermunicipal de Farnham**

Considérant que le 20 avril prochain se déroulera la 6e édition du tournoi intermunicipal de hockey sur glace de la Ville de Farnham;

Considérant que Ville de Bedford désire être présente audit tournoi par une équipe composée d'employés de la Ville afin d'y défendre son titre;

Considérant que des frais de 500 \$ sont exigibles pour l'inscription de chaque équipe participante;

Considérant que les employés reconnaissent que cette activité ne s'inscrit pas dans le cadre de leur travail et est considérée comme une activité personnelle;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

D'autoriser la participation des employés formant l'équipe de Ville de Bedford à la 6e édition du tournoi intermunicipal de hockey de Farnham.

De défrayer le coût d'inscription au montant de 500 \$, pour la participation de l'équipe de hockey de Ville de Bedford audit tournoi.

D'informer les employés que cette activité n'est pas dans le cadre de leur travail, que leur participation est volontaire et sur une base personnelle et que la Ville de Bedford ne pourra être tenue responsable de blessures et/ou dommages liés à cette activité.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-04-140

**Modification à la Politique de reconnaissance des employés municipaux**

Considérant l'adoption de la Politique de reconnaissance des employés municipaux signée le 22 septembre 2021;

Considérant que le conseil municipal souhaite ajouter une annexe afin de permettre aux employés, leur conjoint(e) et leurs enfants de profiter des mêmes conditions que les résidents de Bedford;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil modifie la Politique de reconnaissance des employés municipaux afin d'ajouter une annexe visant à permettre aux employés, leur conjoint(e) et leurs enfants de profiter des mêmes conditions que les résidents de Bedford.

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du procès-verbal de la séance du 13 février 2024 – Zone-Éco (RIGMRBM)**

N.M.

**Dépôt d'un extrait du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 – Municipalité de Stanbridge Station.**

N.M.

**Dépôt d'une lettre du Gouvernement du Québec – ministre des Affaires municipales**

N.M.

**Dépôt d'une invitation du comité de relance économique du Pôle de Bedford**

N.M.

**Dépôt d'une lettre du Cercle de Fermières Bedford**

N.M.

**Dépôt d'une lettre du journal l'Avenir et des Rivières**

N.M.

**Dépôt d'une lettre Défi Pissenlits édition 2024**

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié jeudi le 27 mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

- Pour quelle raison la municipalité de Stanbridge-Station se retire de la Table du Pôle de Bedford?
- Au sujet 7.6, quelle est la modification?
- Relativement au Sentier de la Nature, est-ce qu'il va y avoir une suite cette année ou est-ce que les sentiers vont être modifiés?
- Les gens sont coincés pour la sortie du Métro, est-il possible de faire une petite entrée ou un passage comme c'était pendant les travaux?
- Avez-vous reçu la lettre des Chevaliers de Colomb pour la demande d'une terrasse?

24-04-141

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h48.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière